

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE de
ABANCOURT – BLARGIES – BOUTAVENT LA GRANGE
Mairie d'ABANCOURT – 60220**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du jeudi 1^{er} avril 2021

à 18h00 en la Mairie d'Abancourt, sous la présidence de M. DOR Jean-Louis, Président.

Présents : **Délégué(e)s titulaires** : MM. DOR Jean-Louis – HUCLEUX Joël – HUCLEUX Jérôme –
HERNEQUÉ Olivier – Mme LECUIR Laurence.

Délégué(e)s suppléant(e)s (pas de pouvoir de vote) :
Mme BATTINI Stéphanie – M. LECOEUR Jérôme –

Absents : **Députée titulaire** : Mme HOUQUENADE Dominique (pouvoir à HERNEQUÉ Olivier)
Députée suppléante (pas de pouvoir de vote) : Mme HIVANHOÉ Jeanny

Secrétaire : M. LECOEUR Jérôme

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

Compte de Gestion 2019 (délibération n° 2021/3)

Les membres du Conseil Syndical étudient et approuvent, à l'unanimité des voix, le compte de gestion 2020 dressé par Mme Sandra Sébastien, receveur du S.I.R.S. d'Abancourt-Blargies-Boutavent.

Compte administratif 2020 (délibération n° 2021/4)

Sous la présidence de Monsieur Joël HUCLEUX, membre titulaire du S.I.R.S. d'Abancourt-Blargies-Boutavent, le Syndicat examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévus	4 241,00 €
	Réalisés	734,99 €
	Reste à réaliser.....	0,00 €

Recettes	Prévus	4 241,00 €
	Réalisés	4 240,55 €
	Reste à réaliser.....	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	260 366,00 €
	Réalisés	171 035,75 €
	Reste à réaliser.....	0,00 €

Recettes	Prévus	260 366,00 €
	Réalisés	253 749,01 €
	Reste à réaliser.....	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	3 505,56 €
Fonctionnement	82 713,26 €
Résultat global	86 218,82 €

Le Syndicat approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

Affectation de résultat de l'exercice 2020 (délibération n° 2021/5)

Le Conseil Syndical décide de reprendre les excédents de fonctionnement du compte administratif 2020 soit 82 713,26 € au budget 2021 au compte 002.

Participation des communes aux frais de scolarité pour enfants extérieurs au S.I.R.S. d'Abancourt-Blargies-Boutavent pour l'année scolaire 2020/2021. (délibération n° 2021/6)

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu, décide de reconduire la participation financière aux frais de scolarité pour les communes extérieures au Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire.

Ainsi le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- Décide de fixer la participation financière aux frais de scolarité à 750 € pour un élève scolarisé au sein du R.P.I., correspondant aux dépenses de fonctionnement obligatoires pour un élève domicilié hors des communes du SIRS mais scolarisé au sein du R.P.I.
- Dit que pour l'année budgétaire 2021, cette participation sera réclamée aux communes de ST-VALERY-SUR-BRESLE (2 élèves), de SAINT-THIBAUT (2 élèves) et de MONCEAUX-L'ABBAYE (1 élève).

Participation financière des communes syndiquées - Répartition année scolaire 2020/2021.

(délibération n° 2021/7)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixe la participation financière des communes syndiquées à la somme de **1 070 €/enfant**.
- Décide que cette participation sera répartie sur chaque commune syndiquée au prorata de nombre d'élèves de chacune inscrits au jour de la rentrée scolaire, chiffre arrêté à la date du 01/09/2020.
- Approuve le calcul ci-après selon l'effectif de rentrée scolaire 2020/2021 arrêté par délibération n° 2021/001 du 26 janvier 2021 (117 élèves dont 110 venant des communes syndiquées) :
 - Abancourt 64 élèves x 1 070,00 € = 71 690,00 €
 - Blargies 43 élèves x 1 070,00 € = 39 590,00 €
 - Boutavent 3 élèves x 1 070,00 € = 4 280,00 €

Dépenses d'investissement et Budget 2021 (délibération n° 2021/8)

Les membres du Conseil Syndical examinent les propositions du budget 2021.

Les demandes des enseignantes sont accordées :

- un ordinateur portable pour le bureau de l'école d'Abancourt (Hennicourt).
- l'imprimante pour l'école de Blargies : le copieur étant ancien, il a été décidé de souscrire un contrat de location pour un nouveau copieur multifonctions (copieur, imprimante, scanner) qui serait installé en Wifi.

Concernant l'achat de stores pour les classes de Blargies, M. Dor informe que les stores de l'école d'Abancourt (Hennicourt) été pris en charge par la commune d'Abancourt et non pas par le SIRS.

Le projet de la classe filleule (avec la collaboration du Théâtre de l'Orage) est reconduit.

Le partenariat avec l'EMION (intervention musique) est reconduit également.

Après délibération, les membres du Conseil Syndical adoptent le budget 2021 à l'unanimité des voix :

- en investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 5 631,40 €.
- en fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 254 661,00 €.

Questions diverses

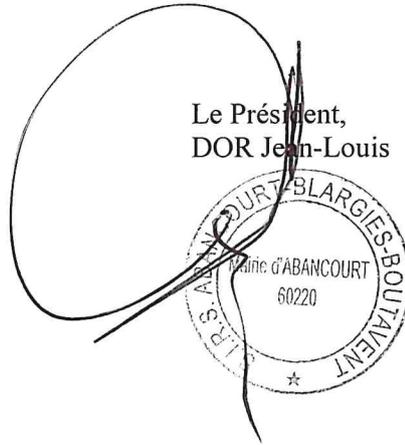
- Une question a été posée par un parent d'élève lors du dernier conseil d'école :
« Est-il possible de recruter une personne pour la garderie le soir (étudiant par exemple) pour aider l'ATSEM ? et si quelqu'un peut être recruté, est-il possible d'organiser un temps d'étude pour les grands qui sont présents à l'étude ? »
M. DOR Jean-Louis rappelle que la garderie est une petite structure, l'emploi d'un agent supplémentaire serait une charge beaucoup trop lourde pour le budget du SIRS compte-tenu des

tarifs appliqués (30 €/mois soit environ 1 € de l'heure, pour le tarif « soir »), de plus, il est rappelé que ce n'est pas le rôle d'une garderie que d'apporter de l'aide aux devoirs.

- Mme Laurence LECUIR demande si le périscolaire peut être payé en CESU.
N'ayant pas la réponse, la question va être étudiée et abordée à nouveau lors d'un prochain Conseil Syndical.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50.
Fait en Mairie d'Abancourt, le 13 avril 2021.

Le Président,
DOR Jean-Louis



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'Mairie d'ABANCOURT', '60220', and 'ABANCOURT-BLARGIES-BOUTAIENT' around the perimeter with a small star at the bottom. The signature is written over the stamp and extends upwards and to the left.